

ANNEXE :

PROGRAMME DU CONCOURS DIRECT POUR LE RECRUTEMENT DE 43 ELEVES-COMMISSAIRES DE POLICE EN 1^{ère} ANNEE.

1^{ère} EPREUVE : CULTURE GENERALE

Composition sur l'évolution des questions politiques, économiques, sociales et culturelles dans le monde depuis le début du 20^{ème} siècle. L'accent sera mis sur les thématiques ci-après, spécifiques à l'Afrique en général et au Cameroun en particulier.

- La montée des extrémismes
- La croissance et la récession économique
- Les religions
- L'inflation
- Les relations internationales
- Les organisations internationales
- Les migrations
- La traite des personnes
- Le patriotisme
- Les réseaux sociaux
- L'échec scolaire
- Le vivre-ensemble
- Le dérèglement climatique
- La démographie
- L'émergence
- La dépravation des mœurs
- Le terrorisme
- La cybercriminalité

2^e EPREUVE : DROIT

L'épreuve de Droit pourra porter sur le Droit Privé ou le Droit Public tel que détaillé ci-dessous.

A) – DROIT PRIVE

a) – DROIT PENAL : (LIVRE 1 et 2)

- La classification des infractions
- Les domaines d'application de la loi pénale
- La légalité des peines et des infractions
- La responsabilité pénale
- Les atteintes à l'intégrité physique, violences, voies de fait et blessures (Meurtre, assassinat, coups mortels, etc.)
- Les atteintes aux biens

- Les mandats de justice
- L'arrestation

b) - PROCEDURE PENALE : (Nouveau Code de Procédure Pénale)

- L'action publique
- Les mandats de justice
- L'arrestation
- La police judiciaire et les officiers de Police Judiciaire
- Les enquêtes de police
- Le Ministère Public et ses attributions auprès des différentes juridictions répressives
- La garde à vue
- La preuve
- La poursuite des infractions
- Les Attributions des Officiers de Police Judiciaire
- La délégation Judiciaire.

c) - L'ORGANISATION JUDICIAIRE

- La justice civile
- La justice militaire

B) - DROIT PUBLIC:

a) DROIT ADMINISTRATIF :

- L'organisation administrative de l'Etat (la centralisation, la déconcentration et la décentralisation) ;
- Attribution des Chefs de circonscriptions administratives ;
- L'organisation des Collectivités Territoriales Décentralisées au Cameroun de 1974 jusqu'à ce jour ;
- L'acte administratif unilatéral ;
- Les contrats administratifs ;
- La responsabilité administrative et la puissance publique ;
- Le Contentieux Administratif ;
- Le Domaine Public ;
- La Fonction Publique ;
- Les grands services publics de l'Etat ;
- Les moyens d'action de l'Administration.

b) DROIT CONSTITUTIONNEL (l'évolution des institutions camerounaises de 1956 jusqu'à nos jours)

- La Constitution (-1^{er} Mars 1960, 1^{er} Octobre 1961, 02 Juin 1972 et sa révision du 18 Janvier 1996 et sa modification du 14 Avril 2008
- Les régimes politiques (régime présidentiel et le régime parlementaire)
- Les formes de l'Etat
- Le principe de séparation des pouvoirs
- Le Conseil Constitutionnel ;
- La hiérarchie des normes juridiques

- Les régimes électoraux ;
- Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.
- Les immunités politiques
- La légalité d'exception

d) LES LIBERTES PUBLIQUES :

- Principes généraux ;
- Libertés individuelles ;
- Libertés politiques ;
- Libertés économiques.

e) LA SURETE NATIONALE :

- Statut Spécial du Corps des Fonctionnaires de la Sûreté Nationale ;
- Organigramme de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale.